

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2015

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie le mercredi 17 juin 2015 à 18 h 30 sous la présidence de François ANDRE, maire.

Absente excusée : Laurence LE DUFF

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune n'a pas exercé son droit de préemption à l'occasion des ventes suivantes :

- VENTE par M. et Mme LE MAT, à M. Eddy JAOUEN et Melle Murielle KERMOAL, d'une bande de terrain située à Rumiadou.
- VENTE par les conjoints NEZOU, à Bel Air, à M. Nicolas ROCHARD, d'une maison d'habitation.
- VENTE par M. Yannick LESEPT, au Toupet, à M. et Mme René KERGUILLEC, d'une maison d'habitation.
- VENTE par M. Cyrille BALMES, à Mézonan, à Mme Julie LE SAINT, d'une maison d'habitation, avec dépendances et terrain agricole.

URBANISME – AMENAGEMENT DE ZONE

Le conseil municipal autorise le maire à contacter les propriétaires des terrains situés au nord de l'école privée, inscrits en zone UHc au Plan Local d'Urbanisme, afin d'étudier l'aménagement futur du secteur, sans lequel aucun permis de construire ne peut aujourd'hui être accordé.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU KERNIC

- Répartition fonds de concours (F.P.I.C.) : Le conseil municipal, à l'unanimité, vote, dans les mêmes termes que la C.C.B.K. les modalités de versement de cette dotation de l'Etat.
- Site dunaire des Palujous (commune de CLEDER) : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de la gestion du site naturel des Palujous à CLEDER par le Service « Espaces naturels » de la C.C.B.K.
- Création d'un service commun pour l'instruction du droit des sols pour les communes de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, PLOUESCAT, CLEDER et TREFLEZ : A compter du 1^{er} juillet prochain, les services de la D.D.T.M. n'instruiront plus les demandes d'urbanisme des communes dotées d'un P.L.U. L'agent instructeur dont dispose aujourd'hui la commune de PLOUESCAT, ainsi qu'un agent de CLEDER, pour un mi-temps, seront affectés à ce nouveau service commun. Le Service sera installé dans les bureaux de la Communauté à CLEDER. Les modalités de fonctionnement du service seront fixées par convention. Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

INSTALLATION CLASSEE GIE ST MEEN ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet du GIE ST MEEN ENVIRONNEMENT, d'étendre une station d'épuration collective de déjections animales avec installation de compostage à SAINT MEEN.

RAPPORT ANNUEL SUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le conseil prend connaissance du rapport annuel concernant la distribution d'eau potable à TREFLEZ. Ce rapport est à la disposition du public en mairie. Il est également consultable sur le site internet de la commune.

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ET PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION 2016-2021

Les états membres de l'union européenne ont fixé des objectifs pour mieux gérer l'eau et les inondations. Pour atteindre ces objectifs un schéma directeur et un plan de gestion ont été élaborés, pour les années 2016 à 2021, pour ce qui concerne notre région, par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

En accord avec le Conseil communautaire de la Baie du Kernic, le conseil municipal dénonce ce projet, considérant qu'il est trop rigide et contraignant pour les agriculteurs et les collectivités.